

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- **Décision n° 2022-01 du 19 janvier 2022 : Juridique Finances Communication – Décision budgétaire – Virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 014 de la section de fonctionnement**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'AUTORISER le virement de 16.220 € du chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement (chapitre 022) vers le chapitre 014 (15.796 au compte 73928 et 424 € au compte 7398). Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, les mandats afférents aux dépenses imprévues seront imputés sur les natures et fonctions correspondants auxdites dépenses, auxquels sera jointe la présente décision budgétaire portant virement de crédit.

- **Décision n° 2020-02 du 11 février 2022 : Travaux et équipement communautaires – Office de tourisme intercommunal – Création d'un espace de médiation et interprétation**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide d'attribuer les travaux et prestations pour la création d'un espace de médiation et interprétation au sein de l'office de tourisme intercommunal inscrit au Pacte métropolitain dans les conditions suivantes :

- Equipement et aménagement acoustique : Plâtrerie de Lomagne pour 8.950,00 €,
- Création graphique et techniques : Gaulon Blrd pour 6.300 € HT,
- Mobilier d'ameublement : El Ferronnerie Lovato pour 8.107,15 € HT,
- Equipements informatiques : OrdiMa'gnac pour 10.110,00 €

- **Décision n° 2020-03 du 18 mars 2022 : Travaux et équipement communautaires – Laboratoire d'Innovation Rurale – Pacte Métropolitain – Acquisition d'équipements informatiques**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide d'attribuer les marchés de fournitures de matériels informatiques pour le Laboratoire d'Innovation Rurale inscrit au Pacte métropolitain dans les conditions suivantes :

- Lot 1 écran de projection : STIMPLUS pour 5.370,00 € HT,
- Lot 2 vidéoprojecteurs : sans suite pour absence d'offres et relance sans publicité ni mise en concurrence,
- Lot 3 poste de travail : STIMPLUS pour 739,26 € HT,
- Lot 4 : 1 PC portable : STIMPLUS pour 605,57 € HT,
- Lot 5 : 7 PC portables : STIMPLUS pour 4.078,25 € HT,
- Lot 6 : écran 21" : STIMPLUS pour 525 € HT,
- Lot 7 : équipements télécom : sans suite pour absence d'offres et relance sans publicité ni mise en concurrence

- **Décision n° 2020-04 du 21 mars 2022 : Travaux et équipement communautaires – Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide d'attribuer les marchés concernant les acquisitions de matériels et équipements pour les services techniques dans les conditions suivantes :

- Tracteur tondeuse : MONTIES et FILS pour 10.850,36 € HT,
- Tondeuse : MONTIES et FILS pour 1.825,00 € HT,
- Ensemble outillage : SODIS AGRI pour 3.457,61 € HT,